

Enseignement du second degré :

Public moderne	188 434
Public originel	2 627
Public T. F.	7 306

 198 367

(Il manque les chiffres de l'enseignement privé).

Enseignement supérieur :

Université Mohammed V	7 487
Université Qaraouiyine	485
Etablissements publics dépendant d'autres ministères	536

 8 508

L'événement important de l'année, sur le plan de l'enseignement, est la conférence de presse tenue par le ministre de l'éducation nationale, le Dr Mohammed Benhima, le 6 avril, où il exposa une nouvelle « doctrine », qui devait susciter de nombreux remous. De ce long et copieux exposé, on peut retenir les idées suivantes qui nous paraissent les plus importantes.

Il a critiqué la politique suivie depuis dix ans, non dans ses principes, mais dans ses modalités : « La généralisation de l'enseignement, son arabisantion, son unification, sa marocanisation, conduites sans discernement, ont porté un grave préjudice aux enfants, à leurs familles, à leur pays. Les objectifs étaient légitimes, mais ils auraient dû être poursuivis avec plus de clairvoyance, d'objectivité, de sérénité, et dans le cadre d'une planification rigoureuse ». Il paraît impossible de continuer cette politique, qualitativement : la baisse de niveau s'accélérerait et atteindrait les enseignements secondaire et supérieur, — et quantitativement : les effectifs atteindraient, en 1975-76, 1 660 000 dans le premier degré, 475 000 dans le second, 21 000 dans le supérieur; les crédits de fonctionnement s'élèveraient à 942 millions de Dh, soit le double de l'année 1965-66, et les crédits d'équipement nécessaires seraient de 60 millions de Dh par an. Or, l'Etat ne peut pas faire face à un tel accroissement des dépenses. Il faudrait également former chaque année 2 000 instituteurs, 1 400 professeurs du premier cycle et 600 professeurs du second; or, la formation actuelle est de 1 200 instituteurs et de 400 professeurs par an. Les effectifs possibles en 1975 sont donc : 1 564 000 pour le premier degré, 336 000 pour le second, 19 500 pour le supérieur, représentant un budget de 766 millions de Dh.

En fonction de ces possibilités, le Dr Benhima définit une doctrine qui repose sur cinq options : 1) Poursuite de l'effort de généralisation dans l'enseignement primaire, « mais cela n'équivaut pas à affirmer que la totalité de la tranche d'âge de 7 ans sera scolarisée : l'écart subsistera et aura même tendance à augmenter en raison des proportions prises par l'accroissement

démographique ». Les effectifs des cours préparatoires n'en passeront pas moins de 210 000 en 1965 à 345 000 en 1975. — 2) Nécessité d'une sélection dès l'accès dans le second degré, sélection opérée en tenant compte des aptitudes des élèves, des moyens dont dispose le ministère, des débouchés offerts par l'économie. — 3) Relèvement du niveau de l'enseignement à tous les degrés. — 4) Relèvement du niveau des cadres enseignants. — 5) Développement de l'enseignement scientifique et technique, option dictée par le souci de modernisation du pays.

Ces principes entraînent un certain nombre de conséquences : 1) Nécessité de respecter une planification afin d'éviter les improvisations. Les redoublements de classe, qui sont en constante augmentation, seront, en particulier, sévèrement réglementés. — 2) Orientation autoritaire des élèves et des étudiants en fonction des aptitudes, des possibilités et des besoins du pays. — 3) « Choix réaliste des langues d'enseignement » : « il sera impossible pendant de longues années encore de trouver les cadres nationaux nécessaires pour enseigner les disciplines scientifiques en arabe, surtout dans l'enseignement supérieur et l'enseignement du second degré... Pour une période transitoire, l'utilisation d'une langue étrangère comme instrument de travail demeure inévitable dans les disciplines scientifiques ».

Un certain nombre de réformes sont en outre annoncées dans les divers ordres d'enseignement : allongement de la scolarité jusqu'à 14 ans (donc 2 années supplémentaires) pour les enfants qui n'accèdent pas à l'enseignement du second degré : réforme de l'enseignement technique moyen, pour lequel les établissements de l'éducation nationale se bornent à donner une formation générale, la formation professionnelle étant assurée ensuite dans les organismes *ad hoc* des autres ministères; pour la formation des cadres enseignants, suppression de toute formation accélérée, intégration de la formation des instituteurs à l'enseignement secondaire et de celle des professeurs à l'enseignement supérieur, la formation générale étant suivie d'une formation pédagogique complète. Des commissions techniques seront chargées de mettre en forme ces différents principes. Enfin, le ministre annonce « la revalorisation de la fonction enseignante », la suppression des subventions de l'Etat à l'enseignement privé, la disparition progressive des classes par roulement.

*

**

Il était facile de prévoir que cette « doctrine » de l'enseignement ne serait pas accueillie sans résistance. Elle devait provoquer, au contraire, un réveil politique de l'opposition, dix mois après la mise en sommeil du Parlement.

Le parti de l'Istiqlal, qui avait dénoncé les intentions du Ministre de l'éducation nationale avant même sa conférence de presse et dont on se rappelle le rôle dans le colloque sur l'enseignement de 1964 (1), publie le 12 avril une déclaration qui rejette catégoriquement cette doctrine comme étant « de nature à saper les fondements de notre personnalité ainsi que l'unité du pays

(1) Cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, III, 1964, p. 201 et sv.

en détruisant la langue maternelle, son unité culturelle qui est basée sur la langue nationale, la langue du Coran ». Il la dénonce comme un abandon des principes de la lutte pour l'indépendance et comme contraire à la constitution, qui a proclamé l'arabe langue officielle du pays.

Si l'Istiqlal s'en prend surtout à l'atteinte portée à la politique d'arabisation, l'Union marocaine du travail, qui représente l'autre grand pôle de l'opposition, porte l'attaque plutôt contre l'orientation autoritaire des élèves et des étudiants : « L'enseignement public, écrit l'*Avant-Garde*, devient une faveur et un privilège réservés à une catégorie sociale déterminée au détriment du reste des enfants du peuple ».

Le Dr Benhima entreprit d'aller expliquer ses idées et son plan dans les principales villes du Maroc. Mais cette tournée n'empêcha pas la campagne de l'opposition de se développer et de prendre une assez grande ampleur. A l'appel de l'Istiqlal, l'association des Ouléma, l'Union générale des travailleurs marocains, les étudiants de l'U.G.E.M., diverses associations de parents d'élèves publiaient leur réprobation de la nouvelle doctrine. Le Parti démocrate constitutionnel de M. Mohammed El-Ouazzani se rangea aux côtés de son vieux rival, ainsi que le parti des libéraux indépendants et une fraction du Mouvement populaire, celle qui suit le Dr Khatib. Les étudiants de l'U.N.E.M. prirent une attitude analogue à celle de l'U.M.T.

Le débat rebondit au mois d'août quand le cabinet royal fit remettre aux partis politiques et à diverses organisations un mémoire sur le problème scolaire, ouvrant ainsi une large consultation. Les réponses ne pouvaient que refléter les prises de position antérieures. Le parti de l'Istiqlal, en particulier, adressa au Roi un long mémoire contenant un plan détaillé d'arabisation complète de l'enseignement échelonné sur huit ans. On notera que le Mouvement populaire, dans sa réponse, est le seul à faire mention de la langue berbère, à laquelle il demande qu'on accorde un intérêt particulier, notamment à l'université.

Il semble que la résistance rencontrée par la politique du Dr Benhima ait incité le Roi à y renoncer, puisque, à la fin de septembre, on disait que le Ministre avait donné sa démission et que, sans être officiellement confirmée, elle était considérée comme acquise. A la fin de l'année, le Dr Benhima était toujours en fonctions, bien que son plan n'eût reçu aucun commencement d'application.

La leçon qui se dégage de cette crise est double. Elle montre d'abord que le Maroc, comme la plupart des pays du Tiers-Monde, est soumis à la pression démographique qui stérilise en partie les efforts considérables fournis depuis l'indépendance par la nation pour l'éducation de sa jeunesse. Elle rappelle ensuite un fait que les Français, sous le Protectorat, avaient déjà pu constater à leurs dépens, à savoir que la langue arabe, en pays musulman, est un sujet explosif et qui se prête à une exploitation politique extrêmement rentable. M. Mohammed El-Fassi, recteur de l'Université Mohammed V et membre du comité exécutif du parti de l'Istiqlal, a déclaré le 25 avril, à Liège, devant le congrès de « l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française » qui venait de l'élire président, qu'il faudra très longtemps à la langue arabe pour redevenir un moyen de communication international

dans le domaine des sciences et des techniques. « En attendant, concluait-il, nous avons besoin d'une langue de grande diffusion. Pour nous, c'est le français ». Mais ce qui peut être dit à Liège a-t-il chance d'être entendu à Rabat ?

*
**

La Mission universitaire et culturelle française a fait connaître, au début de l'année, conformément aux décisions prises à Paris, un plan de concentration et de repliement, expliqué par le reflux de la population française du Maroc mais qui a provoqué une vive émotion dans cette population, chez les étrangers et même dans certains milieux marocains.

Les réductions de crédits doivent ramener en quatre ans le nombre des enseignants de la Mission de 1 400 à 1 000, réduire le nombre des classes primaires et maternelles de 507 à 388 et ne laisser subsister que 3 collèges mixtes d'enseignement secondaire à Fès, Tanger et Oujda et 4 lycées mixtes avec internat à Casablanca, Rabat, Marrakech et Meknès. L'enseignement de type français conservé dans certains lycées marocains étant progressivement supprimé, les lycées de garçons Descartes à Rabat et Lyautey à Casablanca devaient accueillir en octobre dans les classes terminales et les classes de début du cycle secondaire les jeunes Françaises scolarisées en ces deux villes dans les lycées de jeunes filles du ministère marocain de l'éducation nationale. Les classes terminales de la M.U.C.F. étant supprimées à Tanger, à Fès et à Oujda, les élèves de ces classes seraient accueillis dans les internats de Rabat ou de Meknès.

Ces décisions ont provoqué des réunions de parents d'élèves, des démarches auprès des consulats, des motions exprimant l'inquiétude de la colonie française, dont elles risquent d'accélérer le reflux. Mais l'inquiétude n'est pas moindre chez beaucoup d'étrangers : à Tanger notamment, des parents marocains, italiens, anglais, espagnols, indiens sont allés jusqu'à proposer de payer les frais de scolarité pour que soit maintenu intact un établissement d'enseignement français. Plus significative encore est la démarche d'une délégation représentant 336 familles marocaines de Fès, qui est venue à Rabat, au ministère de l'éducation nationale et à l'ambassade de France, pour demander que le lycée mixte de Fès, dont la M.U.C.F. a le libre usage, reste un lycée de plein exercice.

2. — LES ÉTUDIANTS

L'année a été marquée par de nouvelles agitations parmi les étudiants. Dès le 26 janvier, l'arrestation et la condamnation à six mois de prison du vice-président de l'U.N.E.M. provoquait une grève de protestation dans les Facultés. En février, le restaurant de la cité universitaire était fermé pour dix jours, par mesure disciplinaire, sur l'ordre du Ministre de l'éducation nationale. Les étudiants de l'École normale supérieure faisaient la grève des cours pendant plusieurs jours.

On pouvait penser que l'anniversaire des journées de mars 1965 ne pas-

serait pas sans manifestations estudiantines. Celles-ci commencèrent dès avant l'anniversaire, un certain nombre d'étudiants de l'Institut islamique de Meknès et cinq responsables de l'U.N.E.M. à Fès ayant été interpellés par la police. L'U.N.E.M. protesta aussitôt contre ces « arrestations arbitraires » et déclencha une grève générale le 12 mars dans tous les centres universitaires. A Fès, les étudiants se retranchèrent dans la cité universitaire, le restaurant fut fermé et la police perquisitionna dans les chambres de plusieurs étudiants. L'U.G.E.M. (l'association des étudiants de tendance Istiqlal) s'associa aux protestations de l'U.N.E.M.

Le 23 mars, la grève fut déclenchée par l'U.N.E.M. à l'Université et dans les établissements secondaires pour commémorer l'anniversaire des sanglantes émeutes de Casablanca. Suivie presque unanimement à Rabat, la grève avait aussi pour objet de protester contre l'arrestation d'un dirigeant de l'U.N.F.P., Me Omar BENJELLOUN, accusé par les autorités d'avoir incité les étudiants à la grève.

L'U.N.E.M. ayant organisé, dans la cité universitaire de Rabat, une réunion au cours de laquelle des orateurs avaient attaqué le gouvernement et le régime, les bâtiments de la cité furent cernés par la police et 255 résidents furent expulsés, à la demande du ministre de l'éducation nationale. Celui-ci fit de même fermer les portes des deux principaux lycées de la ville, et renvoyer les élèves dans leurs familles. La même mesure fut prise dans différents lycées de Casablanca, de Meknès et de Kenitra dont les élèves avaient participé à la grève. Les vacances de fin de trimestre arrivèrent sans que l'apaisement fût venu. Le Ministre de l'éducation nationale déclara à la radio le 28 mars, que la grève du 23 n'était pas « imputable à des enfants, mais à des agitateurs professionnels » et justifia l'évacuation et la fermeture de la cité universitaire en affirmant qu'elle était « devenue le lieu choisi par une minorité d'étudiants terrorisant leurs camarades pour faire régner l'anarchie et le désordre ». Il annonça que les établissements secondaires fermés rouvriraient après les vacances mais que les élèves n'y seraient admis que si les parents signaient un nouveau règlement intérieur.

A la rentrée, l'U.N.E.M. protesta contre la nouvelle réglementation de la cité universitaire, qui, dit-elle, « place les étudiants sous le contrôle de la police à l'intérieur des locaux de la cité », et réclama la réintégration sans condition des étudiants expulsés. Il faut noter que, dans cette crise, l'U.G.E.M., sans s'associer pleinement à l'U.N.E.M., a pris aussi position contre les mesures décidées par le gouvernement, qui ont été vivement critiquées par les journaux de l'Istiqlal.

Utilisant le décret sur le service militaire obligatoire, qui fixe l'âge d'appel à 18 ans, le gouvernement refusa les demandes de sursis du président et des membres du comité exécutif de l'U.N.E.M. et les incorpora le 15 juillet pour dix-huit mois. Le onzième congrès statutaire de l'Union, qui se réunit le 25 juillet à Rabat, eut donc à renouveler à peu près intégralement le bureau et à élire un nouveau président. Le congrès devait confirmer les options économiques et sociales de l'U.N.E.M., et montrer que le sort de Mehdi Ben Barka et la guerre au Vietnam étaient les deux sujets qui passionnaient le plus les étudiants marocains. Mais les vœux du congrès ne pouvaient négliger

les problèmes de l'Education nationale : au programme présenté au mois d'avril par le Dr Benhima, on reprocha son caractère restrictif, qui menacerait « d'asphyxier l'enseignement supérieur », la remise en cause de l'arabisation et du droit des « fils du peuple » à l'enseignement. L'U.N.E.M. se proposait de remettre au ministre un mémoire sur l'enseignement. Certains commentateurs y virent le désir de reprendre contact avec le gouvernement. Cependant, l'anniversaire de la disparition de M. Ben Barka, le 29 octobre, devait fournir l'occasion à l'U.N.E.M. de publier une déclaration affirmant que les étudiants continueraient à « œuvrer pour que justice soit faite et tous les criminels châtiés ». En décembre, lors d'un colloque organisé par elle à Rabat sur le thème « Enseignement et développement économique au Maghreb » et auquel participaient des étudiants algériens et tunisiens, l'U.N.E.M. devait encore contester la politique de l'enseignement au Maroc, assurant qu'elle était un « échec » et restait dominée par l'assistance technique étrangère.

3. — LA VIE RELIGIEUSE

Le Ramadan a été l'occasion, comme chaque année, de causeries religieuses données par des oulémas marocains ou étrangers. En décembre 1966, le Roi lui-même en a prononcé une, au mausolée de Moulay Hassan. Il a annoncé qu'en raison du « dédain » qu'une partie de la jeunesse manifeste envers les enseignements de l'Islam, il avait pris deux décisions : les prières rituelles seront désormais récitées officiellement dans tous les établissements d'enseignement, et la civilisation islamique sera introduite comme matière principale dans toutes les facultés. Dans la même allocution, il a fustigé les femmes qui paraissent en public dans une tenue incorrecte, en particulier celles qui portent des « mini-jupes », car « l'Islam interdit de s'adonner à ce qui est révoltant et scandaleux d'une manière ouverte et devant tout le monde ».

Le Maroc semble s'engager dans une politique d'influence culturelle en Afrique noire, par l'intermédiaire de l'Islam et de la langue arabe. Le 10 mars, sept étudiants de la République du Niger sont arrivés au Maroc, dont le gouvernement leur avait attribué des bourses pour des études islamiques et arabes. Le 27 juillet, le Ministre malien de l'éducation nationale, en visite au Maroc, déclarait que le gouvernement marocain avait promis son soutien au projet d'arabisation de l'enseignement au Mali par l'édification d'un lycée.

En septembre, le cheikh Ibrahim Niassé, chef de la confrérie Tijaniya du Sénégal, faisait un voyage au Maroc, était reçu par le Roi et se rendait à Fès où il visitait la Zaouïa Tijaniya, qui contient le tombeau du fondateur de l'Ordre.

Les menaces que l'évangélisation ferait peser sur le Maroc musulman ont été dénoncées à plusieurs reprises au cours de l'année, le plus souvent par des personnes appartenant ou touchant de près à l'Istiqlal. Dans le discours qu'il prononça devant le Conseil national du parti de l'Istiqlal (*Al-'Alam* du 13 février), M. 'Allal El-Fassi accusa les missionnaires chrétiens de s'employer activement à diffuser une propagande « qui tend publiquement

à nuire à l'Islam et à ses valeurs sacrées ». Il dénonça aussi de nouveau les Bahaïstes qui firent, on s'en souvient, voici quelques années, l'objet d'un procès retentissant.

Dans la conférence des évêques d'Afrique du Nord, réunie à Alger en mars, *Al-'Alam* du 1^{er} mars a vu une tentative pour « reconvertir » la politique religieuse du colonialisme et pour « l'adapter aux exigences du régime d'indépendance ou, plus exactement, de l'offensive du néo-colonialisme ». Le même journal est revenu, en outre, le 4 août, sur le prosélytisme chrétien et, donnant en exemple la politique tunisienne, a demandé que soient fermées toutes les églises qui ne sont pas indispensables aux hôtes étrangers du Maroc et déploré que les quartiers dits européens contiennent tant d'églises et aucune mosquée, car ces quartiers abritent aujourd'hui plus de musulmans que de chrétiens.

La condamnation à mort et l'exécution, en R.A.U., de Sayed Kotb et de ses compagnons « Frères Musulmans », a été l'occasion de manifestations religieuses dans plusieurs mosquées du Maroc où « la prière de l'absent » a été récitée en leur mémoire le vendredi 2 septembre. Le même jour, M. 'Allal El-Fassi publiait dans *Al-'Alam* un long article consacré à « Sayed Kotb, le grand apôtre de l'Islam ».

On relèvera, enfin, parce que la question touche de près à la religion, l'émotion suscitée dans certains milieux par les unions, — qui se multiplierait, paraît-il — enure les femmes musulmanes et des non-musulmans. On sait que la loi musulmane (et le code civil marocain a repris cette règle) autorise le mariage d'un homme musulman avec une femme juive ou chrétienne, mais non l'inverse. Un article paru le 17 août dans le journal *Al-Massa* condamnait en termes violents le « comportement insensé » de ces jeunes filles, comportement qui « trahit leur immoralité, leur impiété et leur manque de sens social ».

4. — LE SYNDICALISME ET LES PROBLÈMES SOCIAUX

L'U.M.T. et l'U.G.T.M. continuent d'être les deux centrales syndicales les plus représentatives, bien que d'importance inégale.

La seconde a tenu son congrès à Casablanca au début de février. Ses liens avec le parti de l'Istiqlal ne se sont pas relâchés puisque sur les vingt membres élus de son nouveau comité central, treize appartiennent au comité national du parti. Les résolutions politiques votées par le congrès reprennent donc les thèmes familiers de l'Istiqlal. Elles dénoncent aussi la « faillite » de la politique économique et sociale du gouvernement et réclament une « réforme agraire totale » ainsi que la nationalisation (ou la marocanisation, les deux termes ne sont pas toujours distingués) des transports, des banques, des assurances, de la totalité du commerce extérieur et de certains secteurs du commerce intérieur, dont celui du sucre. Sur le plan syndical, l'U.G.T.M. proteste une fois de plus contre les privilèges, voire les monopoles dont, selon elle, l'U.M.T. continuerait à bénéficier, notamment quant aux subventions et à l'utilisation des locaux des Bourses du travail.

On a vu, dans la chronique politique, les perspectives d'union des partis et des organisations syndicales que laissait entrevoir la rentrée de M. Abdallah Ibrahim. Mais ces perspectives ne se sont pas confirmées au cours de l'année, et l'une des raisons doit en être cherchée sans doute dans le désaccord persistant entre l'U.M.T. et l'U.N.F.P. Certains éléments de ce parti, appartenant aussi à l'U.M.T. et dont M^e Omar Benjelloun passe pour être le chef, ont distribué le 1^{er} mai des tracts réclamant la démission de M. Mahjoub Ben Seddiq et de certains de ses collaborateurs et la réunion du 4^e congrès de l'U.M.T. sur des bases démocratiques. Mais il semble que la position du secrétaire général soit toujours solide.

L'anniversaire des journées de mars 1965 n'a pas donné lieu dans les milieux ouvriers à la même agitation que dans les milieux étudiants.

*
**

Les grèves ont été assez nombreuses au cours de l'année 1966. Elles ont pour objet, le plus souvent, des revendications de salaires ou d'avantages divers ou la protestation contre des licenciements jugés abusifs. Aucune ne semble avoir eu un objet proprement politique.

Dans le secteur des mines, on relève une grève au Jbel Aouam les 16 et 17 mars; des grèves tournantes à Youssoufia (phosphates, ex-Louis-Gentil) du 17 au 19 mars; à Touissit (Maroc oriental) à partir du 31 mai; dans tous les centres de l'Office chérifien des phosphates les 22 et 23 juin, le 27 à Youssoufia. Dans l'automobile, arrêt du travail à la S.O.M.A.C.A. à Casablanca, le 6 avril, pour protester contre le licenciement de 31 ouvriers, à la suite de quoi le gouvernement décida de fermer l'usine. Dans les transports, grève des autobus de Salé en avril et en mai; grève des autobus de Casablanca le 9 septembre; grève dans diverses villes le 8 août; le 31 octobre, les cheminots décident une grève de 60 heures, mais la direction transige avant la grève; grève totale à Royal Air Maroc le 22 décembre, suivie d'une augmentation de salaire de 6 %, grève de 15 jours des marins de la S.C.R.A.; grève de 48 heures à l'A.G.I.P. (pétrole) de Casablanca le 21 mars. Dans le secteur de l'alimentation, grève générale des minoteries le 27 décembre; grèves à l'Office du Thé, suivies de la fermeture de l'Office; grève de vingt jours, en avril-mai, des pêcheurs de Safi, pour protester contre la baisse du prix du poisson; grèves dans les conserveries de Safi le 20 septembre; grève de 24 heures le 24 octobre dans diverses maisons de vin; grève d'un mois, à partir du 13 octobre, dans les tanneries Delécluse de Mohammedia. Grève du 18 au 28 octobre à la General Tire, pour protester contre des licenciements, etc...

Une grève survenue au début de mai dans une carrière près de Rabat a eu un dénouement tragique. Des heurts ayant opposé les ouvriers qui voulaient arrêter la grève à ceux qui voulaient la poursuivre, les forces supplétives intervinrent. Il y eut un mort et onze blessés parmi lesquels l'adjoint du gouverneur de Rabat.

Signalons enfin, en décembre, une grève générale de protestation des artisans de Fès. On sait que, depuis un an, le commerce extérieur des

produits de l'artisanat, — sauf la dinanderie —, était nationalisé et confié à l'O.C.E. Il ne semble pas que cette mesure ait amélioré le sort des artisans. On en donne trois raisons : l'administration n'était pas préparée à prendre en charge une telle commercialisation; à la veille de la nationalisation, les commerçants menacés dans leurs intérêts avaient exporté le maximum de marchandises, saturant pour longtemps le marché étranger; enfin, les acheteurs européens « bouderaient » en raison d'une méfiance traditionnelle à l'égard de tout ce qui est étatisé. On sait que les artisans ont un niveau de vie très bas : les trois-quarts gagnent moins de 4 Dh. par jour.

L'augmentation du coût de la vie rend le problème des salaires aigu. Le gouvernement avait décidé, à la fin de l'année 1965, de relever les allocations familiales du secteur privé à partir du 1^{er} janvier 1966; elles passèrent de 16 à 24 dirhams par mois et par enfant. L'U.M.T. réclama, sans succès, que ce relèvement eût un effet rétroactif et qu'il partit du 1^{er} juillet 1964.

*
**

Le régime applicable aux étrangers, en matière de contrats de travail, a subi, dans le cours de l'année, deux modifications successives. Auparavant les étrangers nés au Maroc et ceux qui y étaient arrivés avant l'application de la législation sur l'immigration : 1934 pour l'ex-zone française, 1959 pour l'ex-zone espagnole, bénéficiaient d'exemptions quant à l'obligation d'un contrat de travail. Un décret royal du 3 juin supprima ces exemptions. Tous les étrangers salariés étaient donc soumis à la réglementation qui prévoit le renouvellement annuel du contrat de travail, renouvellement soumis au visa du ministère compétent. Mais un décret du 22 octobre a abrogé celui du 3 juin et rétabli la situation antérieure à cette dernière date.

La main d'œuvre marocaine à l'étranger s'est accrue sensiblement depuis quelques années. On apprenait au début de l'année qu'un millier de ressortissants marocains avaient été expulsés de Rhénanie-Wesphalie pour y avoir pénétré irrégulièrement et que 6 500 y travaillaient.

Cette augmentation a amené le gouvernement marocain à nommer des « attachés sociaux » en France, en Allemagne fédérale, en Belgique et en Libye. Leur mission est double : veiller à l'application des accords de main d'œuvre conclus entre le Maroc et ces pays; recueillir des offres d'emploi et les transmettre à Rabat au ministère du travail.

*
**

De tous les problèmes sociaux qui se posent aujourd'hui au Maroc, aucun n'est plus important sans doute que celui de la réforme agraire. On sait que depuis octobre 1963 l'Etat marocain a récupéré environ 250 000 hectares de terres exploitées par des étrangers, pour la plupart français. La dernière tranche a été récupérée en juillet 1966 et comprend une vingtaine de milliers d'hectares. Jusqu'à présent l'indemnisation du cheptel, du matériel et des stocks se faisait en vertu d'un accord selon lequel la

France versait l'indemnisation en la prélevant sur son aide financière annuelle. Mais, dans l'état actuel des relations entre les deux pays, l'avenir de cette aide demeure incertain. Déjà, en 1959, 20 000 hectares avaient été repris sans qu'aucune indemnisation intervienne depuis lors. Les colons craignent qu'il n'en soit de même cette fois-ci.

Des terres ont été distribuées à des fellahs dans plusieurs régions du Maroc. Le roi Hassan II a procédé lui-même, le 13 juillet, à la distribution de 6 000 hectares de terres, dont 4 000 cultivables, partagés entre cinq cents fellahs de la région de Sidi-Kacem, dans le Gharb. Les ministres de l'agriculture et de l'intérieur ont procédé à une opération identique dans le Tadla le 26 août. C'était la quatrième opération de distribution des terres depuis le début de la récupération des lots de colonisation. Une quinzaine de milliers d'hectares ont été distribués au total.

Six décrets royaux et un arrêté interministériel, qui s'échelonnent sur l'année 1966 et les premiers jours de 1967 constituent l'appareil législatif de la réforme agraire. Cf. documents, III.

Les terres agricoles ou à vocation agricole du domaine privé de l'Etat — les 250 000 ha de terres de colonisation officielle récupérés y ont été intégrés — peuvent être loties et attribuées à des agriculteurs désignés par décret pris en conseil des ministres après examen de leurs demandes par une commission provinciale. Les conditions sont les suivantes : être marocain, être âgé de moins de 45 ans; être agriculteur professionnel ou salarié agricole; disposer d'un revenu inférieur à celui que peut procurer le lot postulé; être originaire de la région ou y résider depuis au moins cinq ans. Les terrains sont vendus aux attributaires s'il s'agit de terrains irrigués, ou loués s'il s'agit de terrains secs. Un cahier des charges fixe les obligations des attributaires. L'exploitation du lot doit être personnelle, effective et familiale; il est interdit de recourir à une main d'œuvre salariée permanente. Le morcellement est exclu : au décès de l'attributaire, le lot ne peut revenir qu'à un seul héritier remplissant les conditions requises. Les exploitants sont groupés en coopératives, celles-ci formant les corps intermédiaires qui doivent faciliter les rapports des fellahs avec les organismes de mise en valeur et la commercialisation de leurs produits. Ces organismes sont destinés à guider les agriculteurs en orientant et dirigeant leur activité. Il semble que les auteurs de la réforme aient voulu ainsi, les optimistes diront : faire la synthèse, — les pessimistes : établir un compromis, entre la libre entreprise mue par la recherche du profit, et la planification des productions.

Cet ensemble était coiffé naguère par un organisme unique, à l'échelon national, l'Office de mise en valeur agricole. Il a été dissous et remplacé par sept offices régionaux, pourvus chacun d'un conseil d'administration et d'un comité technique. Les parties non encore loties ou qui ne peuvent l'être du patrimoine agricole de l'Etat — c'est-à-dire, pour l'essentiel, les 250 000 hectares repris aux colons — sont données en jouissance, sans redevance, aux préfectures et aux provinces. Celles-ci sont assistées d'un conseil de contrôle et d'administration présidé par le président de l'assemblée provinciale ou préfectorale et doivent conserver et améliorer les exploi-

tations en les confiant à des gérants. Pour être gérant, il faut avoir exploité ou géré une propriété agricole pendant cinq ans au moins ou être diplômé d'une école d'agriculture reconnue par l'Etat. Les provinces disposent sur ce plan d'un budget spécial, grevé de diverses charges, dont la contre-partie principale doit venir de la commercialisation des récoltes. Le système est animé par deux administrations centrales : le ministère de l'agriculture, avec sa direction de la mise en valeur dont dépendent sur le plan technique les offices régionaux, — et le ministère de l'intérieur, tuteur des collectivités locales.

La réforme paraît insuffisante aux partis de l'opposition : l'Istiqlal réclame la reprise des terres de colonisation privée et leur distribution aux paysans, l'U.N.F.P. et l'U.M.T. une limitation de la propriété privée. Tous critiquent l'éclatement de l'O.M.V.A. et la constitution de « fiefs ruraux » qui en est la conséquence : l'appareil du pouvoir, disent-ils, y exercera une pression décisive et renforcera par là même ses assises.

Le patrimoine foncier des étrangers a considérablement diminué. Les Français, qui en détenaient la plus grande partie, possédaient, au moment de l'indépendance, de 900 000 à 1 million d'hectares. Ils ont perdu depuis 1950 les terres collectives (20 000 ha environ) et les lots de colonisation officielle. Mais la colonisation privée a, elle aussi, fortement diminué. Bien qu'une loi l'interdise, quelques uns des plus beaux domaines ont été vendus de gré à gré à des Marocains, assez riches pour les acheter et assez bien placés pour obtenir une dérogation à la loi. La propriété agricole des Français était évaluée, à la fin de l'année 1966, à environ 300 000 hectares.

*
**

L'institution du service militaire — évènement sans précédent dans l'histoire du Maroc — a un aspect social que le Roi lui-même a souligné. L'un de ses buts est de donner à chaque citoyen « une formation de base qui lui permettra de contribuer efficacement et en toute circonstance à la défense de la patrie ». Cette formation ne sera pas seulement militaire, elle sera aussi technique et professionnelle, et le contingent doit participer à des travaux d'intérêt national. L'incorporation de milliers de jeunes gens, que le marché du travail est incapable d'absorber tous, apportera une solution, au moins partielle, au problème de l'emploi.

5. — DÉMOGRAPHIE

Les actes du gouvernement, au cours de l'année 1966, ont confirmé sa détermination de mettre en œuvre, mais discrètement, une politique de limitation des naissances. Une « commission supérieure de la population », présidée par le Ministre de la santé, a été créée pour élaborer, coordonner, mettre en œuvre et contrôler la politique gouvernementale dans le domaine de la croissance démographique. Des commissions locales doivent être créées à l'échelon des préfectures et des provinces.

L'administration a autorisé l'importation de deux produits anticonceptionnels, le Syndiol, d'origine hollandaise, et le Previson, d'origine anglaise, mis en vente libre à 4,38 Dh. Un journal en langue française de Casablanca a publié un texte publicitaire — le premier, — pour une pilule anticonceptionnelle. On dit que ces produits ont rencontré du succès en ville, surtout dans les classes aisées. Pour la masse de la population, le choix du contraceptif s'est porté sur le stérilet en matière plastique, de prix modique et d'utilisation facile, qui a été importé en grande quantité grâce au concours financier de la Fondation Ford et de l'Institut Rockefeller. On sait que la province de Meknès a été choisie comme province pilote par les services de la santé publique. L'expérience est encore trop récente pour qu'on puisse en tirer des conclusions. On notera cependant les réactions hostiles des *qablat*, ou accoucheuses traditionnelles, de la région, directement menacées dans leur gagne-pain. La contre-propagande orale se développerait aussi dans les hammams.

Un séminaire national sur la planification familiale s'est tenu à Rabat au début d'octobre. Il a pris fin sur l'exposé d'un *'alem*, le professeur Mekki Naciri, qui a conclu que « toute mesure administrative dans le domaine de la planification serait conforme à la législation musulmane aussi bien dans son esprit que dans sa lettre ». Rappelons qu'il y a deux ans, la revue officielle du ministère des Habous et des affaires islamiques publiait une consultation sur la contraception où il était affirmé que « la limitation des naissances n'est pas conforme à la loi musulmane ».

La presse n'est pas unanime sur cette question. Certains partis politiques soupçonnent le gouvernement de chercher dans la limitation des naissances un alibi, ou une solution de facilité qui le dispenserait des réformes de structure refusées par les classes privilégiées. Le parti de l'Istiqlal, pour des raisons probablement plutôt religieuses qu'économiques, était jusqu'ici très réticent. Il a pris position plus nettement encore dans un éditorial du journal *Al-Alam* du 27 février 1967, qui conclut : « Nous rejetons donc en principe l'option du gouvernement en tant que l'une des bases du prochain plan ». Il est remarquable cependant que, des quatre arguments mis en avant par l'éditorialiste pour rejeter le planning familial et qui sont de caractère politique ou économique, aucun ne se réfère à la religion.

Qu'en pense l'opinion publique ? Des sondages opérés au cours de l'année 1966 auraient fait apparaître un pourcentage significatif de réponses favorables, plus élevé — ce qui ne surprendra pas — dans des milieux évolués que parmi les illettrés, chez les citadins que chez les ruraux. On en saura davantage quand paraîtront les résultats d'une enquête d'opinion qui a été annoncée.

André ADAM